

Les Zénith : le réseau labellisé et l'évolution du spectacle vivant de grande audience

Colloque National le 10 octobre à 9h30 à l'Assemblée Nationale

Le concept Zénith, créé il y a 30 ans a donné naissance à un réseau unique au monde, composé de 17 salles aujourd'hui, alors que de nouveaux projets sont en gestation, en particulier dans les territoires ultramarins.

La formule est originale : construction publique (à l'initiative des collectivités territoriales, soutenues par une subvention d'investissement de l'Etat), et gestion privée, confiée à une société d'exploitation, qui accueille les spectacles mais ne les produit pas. Une centaine de sociétés de productions organise ainsi régulièrement des spectacles et des concerts dans ces salles, pour plus d'un millier de représentations par an, correspondant à une fréquentation totale avoisinant 3 millions de spectateurs.

Le Centre National de la Chanson, des Variétés et du Jazz, établissement public est, par délégation du Ministère de la Culture et de la Communication, en charge du suivi du programme Zénith.

Il a, dans ce cadre, mené depuis 3 ans une large concertation sur l'avenir et le développement de ce réseau de salles, ainsi que sur le cahier des charges Zénith,

Ce colloque sur les Zénith, le premier organisé sur ce type d'équipements culturels, a pour objet de faire le point sur les grands enjeux actuels, de valoriser les atouts du réseau et de renforcer le dialogue entre l'ensemble des partenaires.

Il rassemble parlementaires et élus territoriaux, notamment les maires des quelques grandes villes directement concernés et leurs services culturels, représentants de l'Etat, professionnels des musiques actuelles et des variétés (producteurs, diffuseurs, exploitants de salles) et leurs organisations représentatives d'employeurs et de salariés, ainsi que associations culturelles, chercheurs, universitaires ou personnalités du monde culturel...

CONTACT

Jean-François PAUX

Responsable du secteur « salles de spectacles »

T : 01 56 69 11 47

E : zenith@cnv.fr

INFORMATIONS PRATIQUES

Assemblée Nationale

126 rue de l'Université 75355 Paris 07 SP – métro l°12 Assemblée Nationale

Entrée salle COLBERT, 1^{er} étage du Palais Bourbon

DÉROULÉ DE LA JOURNÉE :

- 9H30 Accueil
- 10h à 10h30 Ouverture
- 10h45 à 12H Première table ronde
- 12h15 à 13h30 Deuxième table ronde
- 15h30 à 16h45 Troisième table ronde
- 17h00 à 17h45 Synthèse et conclusion



PROGRAMME

9h30

ACCUEIL

10h00

OUVERTURE

PROPOS LIMINAIRES

Marcel ROGEMONT
Député
Guy MARSEGUERRA
Président du CNV

INTRODUCTION

Patrick BLOCHE
*Président de la Commission
des affaires culturelles et
de l'éducation*

10h45 à 12h00

TABLE RONDE N°1

Les Zénith et l'évolution du spectacle vivant. Quelle régulation publique face aux mutations économiques et artistiques ?

A l'heure du numérique et du transfert de valeur vers internet, ainsi que des difficultés rencontrées par la filière musicale, le spectacle vivant, dans les salles de grande audience, continue de se développer, malgré sa fragilité intrinsèque qui l'oblige à rechercher de nouveaux financements.

Le concept Zénith a contribué de façon décisive à l'essor des spectacles de grande audience. Mais de fortes mutations économiques, financières artistiques sont à l'œuvre dans le champ du spectacle vivant de musiques actuelles et de variétés, qui touchent aussi, voire fragilisent les Zéniths. Des phénomènes de concentration verticale s'observent également (production, gestion de salles, organisation de festivals, distribution de billets).

Il en découle que les principes fondateurs de ce réseau de salles sont aujourd'hui questionnés et font débat : neutralité du service public, respect du cahier des charges édicté par l'Etat, équilibre des rapports entre producteurs et exploitants et entre ceux-ci et collectivités territoriales. La régulation publique est-elle encore pertinente dans un environnement en évolution constante ? Les dispositions existantes, dans le détail desquelles il ne s'agit pas ici d'entrer, gagnent-elles à être confortées, ou à disparaître, ou encore à être adaptées dans le souci de refonder le « pacte », le consensus entre l'ensemble des acteurs privés et publics ?

L'objectif de préservation de « l'écosystème du spectacle vivant », qui à la fois garantit la diversité des entreprises et des œuvres et reconnaît, dans le contexte ouvert d'aujourd'hui, l'opportunité de disposer d'entreprises compétitives, peut-il s'appliquer aussi à ces salles ? Si oui, quelles initiatives est-il souhaité de la part des pouvoirs publics ?

Modération : Florence BERTHOUT, *directrice de l'Etablissement Public du Parc et de la Grande Halle de la Villette*

Intervenants :

- Jean-François BURGOS, vice – président de la FNCC, conseiller municipal de Gennevilliers
- Jules FRUTOS, président du Prodiss
- Michel ORIER, DGCA, directeur général de la Direction Générale de la Création Artistique au Ministère de la Culture et de la Communication
- Marcel ROGEMONT, député
- Marc SLYPER, FNSAC-CGT

12h15 à 13h30

TABLE RONDE N°2

Le Zénith et son territoire. Quel rôle des Zénith dans la politique culturelle des collectivités ?

Créés en alternative aux hangars à concerts ou aux chapiteaux mal adaptés à la musique (qui étaient à la fin des années 70, les seuls lieux à la disposition des tournées), les Zénith sont des constructions « monumentales » et, pour la plupart, des réussites fonctionnelles, économiques et esthétiques. Ils renforcent la dynamique et l'attractivité des territoires, la signature d'architectes de renom étant l'un des vecteurs de ce succès.

Comment les Zénith rayonnent-ils sur leur territoire, leurs publics, et quelles sont leurs interactions avec les réseaux culturels ? Comment s'inscrivent-ils dans la politique culturelle des collectivités, alors que celles-ci entendent de plus en plus mener une action globale et concertée en faveur des musiques actuelles et des variétés ? Quels sont leurs liens avec les équipements culturels de petite ou moyenne dimension, et avec les acteurs locaux ?

On observe souvent en effet que la création d'un Zénith suscite un accroissement de l'activité de spectacles et du public, mais aussi que cette salle demeure à part, sans pour autant être vécue comme concurrente par les acteurs culturels locaux. Ainsi les services culturels des collectivités et les lieux de diffusion de capacité moindre ont généralement peu de rapports avec les équipes des Zénith. Pourtant Il existe des expériences fructueuses de collaboration entre les Zénith, des structures culturelles, des événements, le monde économique ou l'administration locale.

Dans le contrat de « délégation de service public » qui lie la collectivité et l'exploitant du Zénith, les deux termes sont importants... Comment la collectivité s'implique-t-elle dans une négociation qui n'est pas que financière ?

Modération : Martine ROBERT (journaliste « Les Echos »)

Intervenants :

- Yves BERTELOOT, adjoint au Maire de Dijon, chargé de la culture et du patrimoine municipal
- Thierry DANET, fondateur de la Laiterie de Strasbourg (Smac), directeur d'Artefact
- Michel DUFRAISSE, adjoint au Maire de Nancy, conseiller auprès du Président du Grand Nancy
- Olivier HIBAL, directeur général Gilbert Coullier productions
- Nicola SIRKIS, artiste membre de la GAM (témoignage vidéo)
- Martine VICERIAT, directrice du Zénith de Montpellier



15h30 à 16h45

GRAND TÉMOIN

Jack LANG
Ancien Ministre

TABLE RONDE N°3

Quel avenir pour les équipements musicaux de grande capacité ?

Le Réseau Zénith répond à une volonté d'aménagement du territoire, au même titre que d'autres équipements culturels. Aujourd'hui, à l'initiative des collectivités territoriales, de nouveaux projets d'enceintes de grande capacité sont réalisés ou envisagés.

On construit ou projette en effet, de nouvelles salles dans toutes les catégories de jauge de 3 000 à 50 000 places, et ce dans le cadre de partenariats public/privé: stades, halls d'exposition et Arenas (comme partout en Europe réalisées à l'occasion de compétitions internationales, et imaginées pour combler en France le déficit en matière de grandes salles dédiées à l'accueil de manifestations sportives). La séparation des usages sports/spectacles gagne-t-elle à être dépassée ? Ces nouvelles salles sont-elles complémentaires ou concurrentielles des Zénith ? Si chaque type de salle a un modèle économique distinct, le soutien public devrait-il néanmoins justifier des principes cohérents, sinon communs ?

Sans opposer établissements sportifs et culturels, salles spécialisées et polyvalentes, la conciliation de cahiers des charges opposés peut néanmoins s'avérer malaisée, notamment pour le maître d'œuvre, tandis que la mutualisation entre équipement sportif et salle de spectacle, a priori source d'économie, peut aussi induire des surcoûts de construction.

Le spectacle vivant est-il convoqué dans le but d'équilibrer l'économie de salles créées d'abord pour d'autres fonctions, et y trouve-t-il son compte, s'agissant de la qualité de l'accueil des artistes comme du public ? Ces nouveaux équipements participent-ils au développement des tournées ?

Modération : Anne QUENTIN, (journaliste « la Scène »)

Intervenants :

- Daniel COLLING, directeur du Zénith de Paris et du Printemps de Bourges
- Arnaud DELBARRE, directeur de l'Olympia, ex-directeur du Zénith de Lille
- Jean-Louis JOSSIC, adjoint au Maire de Nantes, chargé de la culture
- Guy MARSEGUERRA, promoteur diffuseur de spectacles, président du CNV

17h00 à 17h45

CONCLUSION

Jacques RENARD,
Directeur du CNV

INFORMATIONS PRATIQUES

Inscriptions en ligne sur le site www.cnv.fr

Assemblée Nationale :

126 rue de l'Université
75007 Paris
M°12 : Assemblée Nationale

CONTACT - RENSEIGNEMENTS

Jean-François PAUX

Responsable « Salles de spectacles »

T : 01 56 69 11 47

E : zenith@cnv.fr